

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

AESH : 1 pas en avant ? 3 pas en arrière !

Rentrée 2018. Des centaines d'élèves en situation de handicap sont toujours en attente d'une aide humaine. Le compte n'y est pas : le nombre d'unités locales d'inclusion scolaire et de postes d'accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap ne sont pas à la hauteur des besoins. On est bien loin de l'optimisme affiché par Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel lors de leur présentation commune le 18 juillet dernier, au sujet de laquelle SUD éducation avait immédiatement exprimé son scepticisme.

Depuis plusieurs années, les AESH se battent pour parvenir à faire reconnaître leur profession et faire évoluer leur statut.

Le 27 juillet le gouvernement a publié un décret qui lui permet de baisser leur niveau de recrutement et d'expérience, sans augmenter la durée de formation (60 heures).

Le ministre, qui ignore leurs conditions de travail, a évoqué le 15 septembre dernier de soi-disant contrats AESH rémunérés 1350 euros mensuels qui ne trouveraient pas preneurs. La réalité est tout autre : les rectorats et DSDEN multiplient les embauches sous un régime de contrats inférieurs à 20 heures.

Plus inquiétant : le gouvernement a déclaré son intention de donner le pouvoir aux chefs-e-s d'établissement, et plus à la MDPH, d'attribuer les moyens humains aux élèves en situation de handicap : on peut se demander sur quelles bases et quelles compétences. Dans cette hypothèse, les AESH auraient affaire à une hiérarchie multiple et effectueraient des missions sur temps extra-scolaire à domicile.

Les AESH travaillent déjà dans des conditions difficiles sans formation ni salaire dignes de ce nom. Ils et elles se retrouvent souvent seul-e-s avec un public à besoins particuliers. Même l'Inspection générale de l'éducation nationale dans son rapport de juin 2018 pointait cette absurdité.

Les préconisations sont pourtant motivées par des choix budgétaires.

SUD éducation dénonce cette volonté ministérielle d'aller vers toujours plus de précarité, au nom de prétendus impératifs budgétaires.

SUD éducation revendique une titularisation immédiate des personnels AESH, une revalorisation significative des salaires et des recrutements à hauteur des besoins des élèves.